

> Médecins omnipraticiens

## Urgences : Appel immédiat de candidatures de médecins en disponibilité

Afin d'assurer l'accessibilité au service d'urgence d'une installation d'un CISSS ou d'un CIUSSS confronté à une possible rupture de services en raison d'un manque d'effectif, les parties négociantes ont convenu de la [Lettre d'entente n° 297](#). Elle prévoit des modalités de rémunération particulières pour le médecin qui engage sa disponibilité durant certaines périodes de l'année.

Le présent appel de candidatures concerne la période **du 27 février 2023 au 12 mars 2023**.

### 1 Pour poser votre candidature

Vous devez, entre autres :

- détenir des privilèges pour exercer dans un service d'urgence ou en avoir détenu au cours des trois dernières années;
- être disponible une semaine ou plus et accepter d'être dépêché à quelques heures de préavis dans un établissement où il y a risque de rupture de services.

Remplissez le [formulaire d'inscription](#) en annexe et retournez-le au Centre national Médecins-Québec **le plus tôt possible et au plus tard le 17 février 2023**.

L'attribution des semaines de disponibilité s'effectue **sans attendre la fin de la période** d'appel de candidatures.

### 2 Rémunération

La rémunération qui vous est versée en vertu de la *Lettre d'entente n° 297* est exclue du calcul du revenu brut trimestriel comme prévu au [paragraphe 5.3](#) de l'annexe IX :

- **5 582 \$** par semaine de disponibilité engagée lorsque vous êtes dépêché dans un établissement, auquel montant s'ajoute la rémunération des services rendus;
- **6 471 \$** par semaine de disponibilité offerte lorsque vous n'êtes pas dépêché dans un établissement par le comité paritaire.


Lorsque vous êtes dépêché auprès d'une installation d'un établissement désigné, vous êtes rémunéré selon les modalités relatives au mécanisme de dépannage prévues à l'[annexe XVIII](#). Les frais de déplacement sont remboursés selon celles de l'[article 30.00](#). Vous ne pouvez vous prévaloir des modalités des lettres d'entente offrant une rémunération bonifiée pour la prise en charge de l'urgence par les médecins de l'installation.

### 3 Pour plus d'information

Pour toutes les dispositions et instructions afférentes, consultez la *Lettre d'entente n° 297*. Vous pouvez également consulter la rubrique [Mécanisme de dépannage](#).

c. c. Agences de facturation commerciales

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA LETTRE D'ENTENTE N° 297

– du 27 février au 12 mars 2023 –

(La gestion de la présente lettre d'entente est sous la responsabilité du Comité paritaire MSSS-FMOQ sur le dépannage.)

## 1. IDENTIFICATION

|                                   |                      |                       |                                  |  |  |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|--|--|
| Nom                               |                      | Prénom                |                                  | Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin            |  |
| Adresse – Résidentielle           |                      |                       |                                  |  |  |
| Établissement d'attache principal |                      |                       |                                  |  |  |
| Ind. rég. Téléphone (résidence)   | Ind. rég. Cellulaire | Ind. rég. Télécopieur | Adresse électronique obligatoire |  |  |
| PERMIS D'EXERCICE                 | N° du permis         | ASSURANCE             | Code de travail                  | Langues parlées : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |  |
| Collège des médecins du Québec    | 1-                   | RESPONSABILITÉ :      |                                  |  |  |

## 2. DISPONIBILITÉ

- Nombre de semaines de disponibilité offertes : \_\_\_\_\_ semaine(s)
- Veuillez indiquer ci-dessous vos semaines de disponibilité en numérotant vos choix **par ordre de priorité** (1 étant votre 1<sup>er</sup> choix).

| Choix n° | Semaines                               |
|----------|--|
|          | Du lundi 27 février au dimanche 5 mars |
|          | Du lundi 6 mars au dimanche 12 mars    |

## 3. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

- Dans les 3 dernières années, avez-vous pratiqué dans un service d'urgence :  Oui  Non
- Spécifiez dans quel(s) établissement(s) vous détenez actuellement des privilèges en urgence et précisez votre statut :

| Établissement(s) | Statut(s) |
|------------------|-----------|
|                  |           |
|                  |           |
|                  |           |

## 4. NOUVEAU DIPLÔMÉ – Vous n'avez pas encore exercé

- Indiquez le nom de l'université où vous avez complété votre formation en médecine de famille : \_\_\_\_\_
- Spécifiez le nom du directeur de programme : \_\_\_\_\_

## 5. SIGNATURE

- Apposez votre signature ci-dessous : \_\_\_\_\_
- année \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_

- Veuillez retourner ce formulaire par **courriel** aux coordonnées ci-dessous.

Centre national Médecins-Québec  
1075, chemin Sainte-Foy, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Adresse électronique : [cnmq@msss.gouv.qc.ca](mailto:cnmq@msss.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 367 995-6224 / Sans Frais : 1 800 463-2647